



**PROCÈS-VERBAL
DU COMITÉ SYNDICAL
DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2020
À 17H30**

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MARNE-ET-GONDOIRE :

Michel ARRUFAT, Michael CHAPOTELLE, Olivier COLAISSEAU, Laurent DELPECH, Jacques DELPORTE, Serge DUJARRIER, Edouard LEROY, Bernard MAINGON, Marie SAILLIER, Laurent SIMON, Anne-Lyse GREUZAT (suppléante).

Absents excusés : Steve BARROCAL, Nebojsa MAJIC.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS VALLÉE DE LA MARNE :

Présents :

Nicolas DELAUNAY, Gérard EUDE, Franck HAEGELIN, Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, Éric MORENCY, Marie SOUBIE-LLADO, Sithal TIENG, André YUSTE, Henry COVIN (suppléant), Patricia JULLIAN (suppléante).

Absents excusés : Patrick RATOUCHNIAK, Denis LEVRON.

VAL D'EUROPE AGGLOMÉRATION :

Présents :

Serge ARNAUD, Patrick SCHILLINGER, Fernand VERDELLET.

Absents excusés : Henri PEREZ, Isabelle POILPRET.

À la convocation des délégués titulaires, était jointe une note explicative de synthèse résumant l'ensemble des points.

Le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 17h35 sous la présidence de M. Jacques DELPORTE.

Le Président propose à M. Michael CHAPOTELLE (Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire), qui l'accepte, d'être secrétaire de séance.

Le Président énumère les points prévus à l'ordre du jour.

Arrivée de M. Nicolas Delaunay à 17h40.

Arrivée de M. Éric Morency à 17h45.

I.01 Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 23 septembre 2020

Le Président rappelle les points abordés lors du Comité Syndical du 23 septembre 2020. Aucune observation n'est formulée par les membres du Comité Syndical.

Entendu l'exposé du Président :

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Comité Syndical du 23 septembre 2020.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

I.02 Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres : abroge et remplace la délibération n°20200722_DE10 du Comité Syndical 22 juillet 2020

Le Président informe les membres de l'assemblée que par courriel du 06 octobre 2020, la Préfecture de Seine-et-Marne a précisé que M. Frédéric GUICHARD, en tant que délégué suppléant du Siam, ne peut figurer parmi les membres élus de la commission (*réponse ministérielle AN n° 30743 du 09/08/1999 : un délégué suppléant, dont les fonctions sont limitées au remplacement hypothétique du ou des titulaires (conformément à l'article L. 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT), ne peut prétendre exercer des fonctions de caractères permanent au sein d'un syndicat...*).

Il précise qu'il est donc nécessaire de désigner un nouveau membre suppléant de la **Commission d'Appel d'Offres (CAO)** et d'abroger et remplacer la délibération prise lors de la séance du comité syndical du 22 juillet 2020.

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité de procéder, à main levée, à l'élection d'un nouveau membre suppléant de la **Commission d'Appel d'Offres (CAO)**.

Le Président invite donc les membres du Comité à procéder à la désignation d'un nouveau membre suppléant de la **Commission d'Appel d'Offres (CAO)** en remplacement de M. Frédéric GUICHARD.

Le Président fait appel aux candidatures :

Se déclare candidat :

M. Serge DUJARRIER

Pour : 24

Blancs : 0

Absentions : 0

La Commission d'Appels d'Offres (CAO) est donc désormais composée des membres suivants :

M. Jacques DELPORTE, autorité habilitée à signer les marchés, Président de la commission (ou son représentant)
TITULAIRES M. Laurent DELPECH M. Gérard EUDE M. Fernand VERDELLET M ^{me} Corinne LEGROS-WATERSHOOT M. SCHILLINGER Patrick
SUPLÉANTS M. HAEGELIN Franck M. Serge DUJARRIER M ^{me} Isabelle POILPRET M. Laurent SIMON M. ARNAUD Serge

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

DIT que la délibération n°20200722_DE10 du Comité Syndical du 22 juillet 2020 est abrogée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

I.03 Modification de la composition de la Commission de Délégation de Service Public : abroge et remplace la délibération n°20200722_DE11 du Comité Syndical 22 juillet 2020

Le Président précise que la même remarque ayant été faite pour la composition de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP), il est donc nécessaire de désigner un nouveau membre suppléant et d'abroger et remplacer la délibération prise lors de la séance du comité syndical du 22 juillet 2020

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité de procéder, à main levée, à l'élection d'un nouveau membre suppléant de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP).

Le Président invite donc les membres du Comité à procéder à l'élection d'un nouveau membre suppléant de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) en remplacement de M. Frédéric GUICHARD.

Le Président fait appel aux candidatures :

Se déclare candidat :

M. Serge DUJARRIER

Pour : 24

Blancs : 0

Absentions : 0

La Commission de Délégation de Service Public (CDSP) est donc désormais composée des membres suivants :

M. Jacques DELPORTE, autorité habilitée à signer les marchés, Président de la commission (ou son représentant)
TITULAIRES M. Gérard EUDE M. Fernand VERDELLET M ^{me} Corinne LEGROS-WATERSCHOOT M ^{me} Isabelle POILPRET M. SCHILLINGER Patrick
SUPLÉANTS M. Laurent DELPECH M. HAEGELIN Franck M. Serge DUJARRIER M. Laurent SIMON M. ARNAUD Serge

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

DIT que la délibération n°20200722_DE11 du Comité Syndical du 22 juillet 2020 est abrogée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

I.04 Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

Le Président rappelle les compétences et la composition du Siam.

Sur invitation du Président, M. Moskovoy présente les données relatives au personnel et à la durée du travail ainsi que les principales actions menées en 2020 en respect des orientations budgétaires qui ont été votées pour l'année.

M. Verdellet présente l'analyse financière rétrospective ainsi que la projection 2021. Le montant de la surtaxe proposé est de 0,50 €/m³, soit un maintien au montant actuel.

M. Morency demande s'il s'agissait d'une erreur que le budget soit voté en TTC et non en HT jusqu'en 2019 ?

M. Moskovoy répond que le passage en HT s'est fait d'un commun accord avec les services fiscaux ainsi que la Trésorerie, le Siam ne pouvant prétendre au FCTVA.

M. Tieng demande si le SIG est toujours en exploitation ?

M. Moskovoy précise qu'il a été élargi par rapport au Siam. La base de données orthophotographique est constitué de données que le Siam achète mais il n'est pas possible d'en faire bénéficier les collectivités adhérentes.

Arrivée de M. Serge Arnaud à 18h15.

ENTENDU l'exposé du Président commentant aux membres du Comité syndical l'ensemble des documents d'analyse qui leur ont été remis et qui sont nécessaires au Débat d'Orientations Budgétaires 2021,

Le Comité Syndical,

DÉBAT des orientations générales du budget ainsi que sur les informations pour l'année à venir et figurant dans le rapport communiqué à cet effet.

PREND ACTE du Rapport d'Orientation Budgétaire relative à l'exercice 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

I.05 Fixation du montant de la surtaxe assainissement

Conformément aux débats dans le cadre du Rapport d'Orientation Budgétaire, il est convenu de maintenir le montant de la surtaxe à 0,50 €/m³.

ENTENDU l'exposé du Président tenant compte du Rapport d'Orientation Budgétaire 2021, il est proposé de fixer le montant de ladite surtaxe à **0,50 euros/m³** (cinquante centimes d'euros),

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

DÉCIDE de fixer le montant de la surtaxe syndicale à **0,50 euros HT/m³** (cinquante centimes d'euros).

DIT que la recette d'exploitation correspondante sera imputée au chapitre 70 « *ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises* » – article 70611 « *redevances d'assainissement collectif* » du budget du Siam.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Départ de M. Serge Dujarrier à 18h45.

Départ de M. Éric Morency à 19h00.

Départ de M. Fernand Verdelle à 19h15.

I.06 Fixation du prix des visites de la station d'épuration à compter du 1^{er} janvier 2021

Le Président rappelle que les visites de la station d'épuration ne seront facturées qu'aux organismes ou entreprises à but lucratif qui organisent la visite (exemple : agences de voyage).

Les établissements scolaires, les associations, les fondations sociales ou caritatives et les services communaux ou intercommunaux visitent donc gratuitement la station d'épuration.

La commission Information-Communication réunie le 07 octobre 2020 a proposé de fixer le prix de la visite par groupe à cent euros (100) à compter de 2021.

ENTENDU l'exposé du Président précisant que les visites ne seront facturées qu'aux organismes ou entreprises à but lucratif qui organisent la visite (exemple : agences de voyage).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

DÉCIDE de fixer le prix de la visite par groupe à cent euros (100), à compter du 1^{er} janvier 2021.

DIT que les visites sont gratuites pour les établissements scolaires du territoire, les associations à but non lucratif, les centres de loisirs, les fondations sociales ou caritatives et les services communaux ou intercommunaux.

DÉCIDE que ce prix sera révisé chaque année par arrêté du Président, dans la limite de l'indice des prix à la consommation à l'arrondi de l'euro.

DIT que la recette sera inscrite au chapitre 70 - article 708, section exploitation du Budget Primitif 2021 et suivants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

I.07 Attribution de chèques cadeaux Cadhoc au personnel du Siam

Le Président propose d'attribuer des chèques cadeaux Cadhoc à hauteur de 170 euros maximum aux agents du Siam (titulaire, stagiaire et contractuel) à l'occasion des fêtes de fin d'année.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président rappelant que la loi autorise un employeur public à verser des prestations de ce type au titre des œuvres sociales sous certaines conditions, afin de remercier les agents pour leur investissement au sein de la collectivité,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

DÉCIDE d'attribuer des chèques cadeaux Cadhoc à hauteur de 170 euros maximum en faveur de l'ensemble du personnel du Siam à l'occasion des fêtes de fin d'année.

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les crédits à cet effet sont prévus au budget 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

I.08 Liste des MAPA

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président, présentant son rendu compte et celui du Bureau syndical concernant les marchés passés selon une procédure adaptée,

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la liste des de **Marchés A Procédure Adaptée (MAPA)** attribués sur décision du Président ou du Bureau syndical agissant par délégation du Comité, et inscrites dans le tableau ci-dessous.



**LISTE DES MARCHÉS PASSÉS SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE
(MAPA) SUR DÉLÉGATION DU COMITÉ SYNDICAL**

Tranches (montant H.T.)	Organe Décisionnel	Titulaire du marché	Date de démarrage du marché	Objet du Marché	Montant € HT	Code Postal
< 90 000.00 €	Décision du Président sur délégation du Comité Syndical	NALDEO	02/11/2020	Mission d'assistance au pilotage et à la planification du projet de méthanisation des boues d'épuration du Siam	68 700	78182
≥ 90 000.00 € < 214 000.00 €	Décision du Bureau Syndical sur délégation du Comité Syndical	Néant				
≥ 90 000.00 € < 5 350 000 €	Décision du Président sur autorisation du Comité Syndical	COGECLIMA	22/10/2010	Remplacement des gaines de ventilation endommagées des ouvrages et bâtiment de la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes	95 000	93240

I.09 Liste des conventions de déversements d'effluents des industriels

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président, présentant la liste des conventions de déversements d'effluents industriels qu'il a signées sur délégation du Comité Syndical,

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la liste des conventions de déversement d'effluents industriels signées par le Président agissant par délégation du Comité, et inscrites dans le tableau ci-dessous :



**LISTE DES CONVENTIONS DE DÉVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS SIGNÉES
PAR LE PRÉSIDENT SUR DÉLÉGATION DU COMITÉ SYNDICAL**

COMMUNE	ÉTABLISSEMENT	ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE	TYPE DE DOCUMENT	DATE DE SIGNATURE
SERRIS	LES TROIS PATES L'INTERPRETE	Restauration traditionnelle	Convention de déversement	22/10/2020

I.10 Liste des demandes de dégrèvement de la surtaxe assainissement

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président, présentant la liste des demandes de dégrèvements de la surtaxe assainissement qu'il a accordées sur délégation du Comité Syndical,

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la liste de demandes de dégrèvements de la surtaxe assainissement accordées sur décision du Président agissant par délégation du Comité, et inscrites dans le tableau ci-dessous :



**LISTE DES DEMANDES DE DÉGRÈVEMENTS DE LA SURTAXE ASSAINISSEMENT
ACCORDÉES PAR LE PRÉSIDENT SUR DÉLÉGATION DU COMITÉ SYNDICAL**

ADRESSE	COMMUNE	QUANTITÉ M ³	MONTANT REMBOURSÉ EN €, DE LA PART ASSAINISSEMENT (0,50 €/m ³)
28, Square Jacques Menier	NOISIEL	158	79 €

Informations et questions diverses

Le Président rappelle les dates des prochaines réunions du Syndicat :

- Bureau Syndical : 25/11/2020 et 09/12/2020.
- Comité Syndical : 16/12/2020.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h25.

**Le secrétaire de séance,
Michael CHAPOTELLE.**